



## **COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 5 MAI 2022**

*Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Locales*

**L'an deux mil vingt-deux, le 5 mai, à 20 heures 00,**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par le Maire conformément à l'article L.2121-10 du Code général des collectivités territoriales le 29 avril 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de la commune, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc GRANGE, Maire.

**PRESENTS : 18**

**ABSENTS EXCUSES : 5**

**ABSENTS : /**

**xxxxxx**

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal a :

1. Approuvé les montants des loyers attribués aux locaux de la M.S.P. ;
2. Approuvé l'acquisition de la parcelle – parking centre ville Pleuvev ;
3. Approuvé l'acquisition d'une parcelle 5 rue des Jardiniers ;
4. Approuvé l'acquisition de l'immeuble 2 rue de Lyon, SCI la Médicale ;
5. Autorisé la vente du tracteur KIOTI ;
6. Entériné la décision modificative n° 3 ;
7. Décidé de la mise à disposition par bail emphytéotique à la commune de Montbrison, d'une surface dédiée au sein du complexe sportif Claudius Duport ;
8. Approuvé la convention d'offre de concours Montbrison/Savigneux ;
9. Approuvé la convention de répartition des charges Montbrison/Savigneux ;
10. Pris acte que le SIEL-TE assurera la maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage du terrain de rugby.

Le Maire,

Jean-Marc GRANGE